

A l'été 2020, l'OFSP, sur la base de la loi sur les épidémies, disposait de listes de pays dits à risque. Immédiatement après leur retour, les personnes entrant dans le pays en provenance de ces «pays à risque» devaient être placées en quarantaine pendant 10 jours. Le respect de cette mesure drastique a été contrôlé par les médecins cantonaux et la police cantonale, signalé à la police à plusieurs reprises et sanctionné par une amende.

En raison de ces dispositions, la branche des voyages, du tourisme et des compagnies aériennes, qui avait déjà été durement touchée par le premier blocage, est soumise à une interdiction de fait depuis juillet 2020. Les vacances ont dû être annulées, reportées ou interrompues en permanence - les vacances d'automne n'ont pratiquement jamais eu lieu - ce qui a créé une grande incertitude chez les consommateurs, de sorte que les nouvelles réservations se sont pratiquement arrêtées. Les voyagistes ont adapté leurs conditions générales d'affaires afin de garantir aux clients la plus grande flexibilité possible, ce qui a entraîné des coûts élevés.

Cependant, les rapports des médias (étude de «NZZ am Sonntag» du 1er novembre 2020, basée sur le compte-rendu des discussions entre l'OFSP et les médecins cantonaux) montrent que seulement moins de 1% des personnes rentrant en Suisse pendant la quarantaine ont été testées positives pour la Covid-19. Début septembre au plus tard, l'OFSP et les médecins cantonaux étaient donc conscients que les quarantaines au retour ne contribuaient que très peu à l'endiguement de la pandémie, et étaient donc pratiquement inutiles. Néanmoins, l'OFSP a voulu maintenir les listes des pays à risque «en raison de l'effet psychologique», et a ajouté de nombreux autres pays à temps pour les vacances d'automne. Et ce, malgré le fait que l'OFSP ait déjà été averti à plusieurs reprises par des représentants de l'industrie du tourisme et du voyage de l'absurdité de ces listes.

Durant l'été et l'automne 2020, les listes de quarantaine de l'OFSP ont causé une énorme perte économique, telle que:

- En permanence, plus de 15'000 personnes ont dû être mises en quarantaine pendant 10 jours, avec une perte de revenus correspondante et d'autres coûts financiers tels que les changements de réservation, les annulations, etc.
- Encore plus inutile, l'assignation à résidence inconstitutionnelle de plus de 200'000 citoyens suisses et l'interdiction d'entrée pour les touristes du monde entier
- Interdiction factuelle de travailler pour l'industrie du voyage, pertes de réservations d'hôtels en Suisse, pertes massives pour les compagnies aériennes - et coûts supplémentaires considérables pour ces industries en raison de report de réservations, d'annulations, de remboursements

Nous exigeons donc du Conseil fédéral et des commissions de vérification des comptes des conseils ce qui suit:

- Prochaines listes: à l'avenir, les quarantaines pour les rapatriés ne devraient être imposées qu'avec une extrême retenue. S'il existe un risque d'introduction de Covid-19 à partir d'un certain pays, les personnes renvoyées doivent être testées pour le virus à leur entrée et la quarantaine prophylactique doit être remplacée en conséquence.
- Dédommagement: la Confédération devrait indemniser rapidement l'industrie du voyage, le tourisme suisse, les compagnies aériennes et les autres parties lésées pour le manque à gagner causé par les quarantaines inutilement imposées.

- Responsabilités : les procédures et responsabilités de l'OFSP/DFAE concernant les décisions relatives aux listes de quarantaine doivent être revues.

Nous demandons au Conseil fédéral et à la Commission de contrôle des finances d'agir le plus rapidement possible afin de garantir la clarté en matière de quarantaine des voyages d'ici fin 2020 au plus tard.

*Traduction: Cédric Diserens – [Vers le texte original](#)*